

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique (liv. III, tit. II, chap.V) ;
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
VU le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 susmentionné ;
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
VU l'arrêté n° 2022/G-72 du 30 juin 2022 modifié portant ouverture de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade ;
VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 29 mars 2023 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, est arrêtée comme suit :

ANCIAN	Loïc
BLENERT	Stephane
BONOD	Aurelie
CORNET	Cédric
FUHRER	Nicolas
GUTOWSKI	Angélique

LOTHE	Annabelle
MEISTERMANN	Arnaud
MOINS	Géraud
OUTERS	Vincent
STUDER	Romuald
THIRIET	Alexandre

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 14 avril 2023



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2023G39

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-14T09-52-12.00 (MI244468200)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20230414-2023G39-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2023/G-39 établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (AVG) - session 2023

Date de décision : 14/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : ex_ETAPS_pa12cl_avg_pref.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/04/23 à 09:52

Date 14/04/23 à 09:52

Date 14/04/23 à 09:59

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa